



Conseil municipal du 7 septembre 2023

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à 19 heures 30,

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Bernard, Maire.

Etaient présents :

CANNONE Jean Damien, COLTAT Sébastien, DUSCHER John, GENEVOIS Eric, GUIDEZ Fabienne, KIENER Anne-Laure, LESCASSE Marion, LIENARD Audrey, MACHETTI Catherine, MAIZIERES Laurent, PERINI Pascal, REMY Nicolas, ROBERT Bernard, VICINI CLAUDOT Chantal, WEINS Sandra,

Monsieur ROBERT Bernard, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Marion LESCASSE est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires lors de leur convocation à la réunion des différentes pièces explicatives des délibérations à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente l'ensemble des décisions prises depuis la dernière réunion de l'Assemblée, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties selon l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) :

Ainsi :

- Arrêté municipal n° 2023/064 du 7 septembre 2023 prescrivant le numérotage des maisons de la ruelle de l'Eglise,
- Commande d'un nouveau candélabre en remplacement de celui situé rue Georges Dubois, à l'intersection de la route de Bruville, accidenté en juillet dernier auprès de la Société SPIE CityNetworks pour un montant de 5 307,60 €,
- Commande d'une armoire forte blindée auprès de la Société COFFRE FORT PLUS pour un montant de 2 794,00 €,
- Commande d'un percolateur pour la Maison du Temps Libre auprès de la Société BOULANGER pour un montant de 129,99 €,
- Commande de la fourniture et de la pose d'un visiophone et d'une gâche électrique sur portail à l'école maternelle auprès de la Société PHIL RENOV pour un montant de 4 738,65 €,
- Commande de clés pour les bâtiments communaux auprès de la Société FOUSSIER pour un montant de 96,84 €,
- Commande d'une alarme incendie pour l'école maternelle et pour le stade auprès de la Société MEQUISA pour un montant de 529,02 €.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance en retirant le point suivant :

- dénomination d'une voie publique.

Ce point a déjà été voté lors du conseil municipal du 28 septembre 2010.

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour.

Approbation du compte de rendu du conseil du 9 juin 2023

Le procès-verbal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

CCOLC : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent MAIZIERES, Adjoint au Maire

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2023 de la Communauté de Commune Orne Lorraine Confluences,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à majorité des voix par 14 votes POUR et 1 CONTRE (Nicolas REMY),

- APPROUVE le rapport 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Commune Orne Lorraine Confluences.

Délibération n° 2023/051.

ENEDIS : convention de servitudes concernant la parcelle ZL25

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le concessionnaire ENEDIS a chargé la Société Topo Etudes à poser un câble basse tension souterrain sur 64 mètres et un coffret réseau sur la parcelle cadastrée n° ZL 25 sis rue de l'Aérodrome à Doncourt-Lès-Conflans, à proximité du hangar de l'exploitant SCI WOLFI et GUSS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE ENEDIS à implanter le câble basse tension souterrain et le coffret réseau sur la parcelle cadastrée n° ZL 25,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

Délibération n° 2023/052.

Ecole de Parachutisme Sportif de la Moselle : renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire d'un terrain sur l'aérodrome

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'un terrain sur l'aérodrome sollicitée par l'Ecole de Parachutisme Sportif de la Moselle,

Considérant que l'AOT arrive à échéance le 31 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE de prolonger l'autorisation d'occupation temporaire d'un terrain sur l'aérodrome pour une durée de huit ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2033, dans les mêmes termes et aux mêmes conditions.

Délibération n° 2023/053.

Projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur la commune de Doncourt-Lès-Conflans

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux nombreux cambriolages ou tentatives de cambriolages qui ont eu lieu sur la commune les derniers mois, il envisage de mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

Il souhaite faire appel au Major Patrick Béchamp, référent de la cellule de présentation technique de la malveillance de la Gendarmerie Nationale de Nancy pour réaliser un diagnostic de déploiement d'un système de vidéoprotection, afin de préconiser les zones sensibles de la commune et de cibler les endroits pour placer les caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur la commune de Doncourt-Lès-Conflans,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Major Patrick Béchamp de la Gendarmerie Nationale de Nancy pour étudier ledit projet.

Délibération n° 2023/054.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le tableau de classement des voies communales doit être réactualisé afin d'y intégrer la ruelle de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE de classer dans le domaine public la ruelle de l'Eglise à Doncourt-Lès-Conflans et de l'intégrer dans le tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2023/055.

Désignation d'un référent «emploi et insertion» en milieu rural

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu le courrier de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle du 30 août 2023,

Monsieur Bernard ROBERT, Maire, expose au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, Pôle emploi deviendra France travail avec pour objectif d'atteindre le plein emploi et de pouvoir répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les administrations et les entreprises.

Dans ce cadre la préfecture de Meurthe-et-Moselle et l'Association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle portent l'ambition conjointe d'agir dès maintenant pour lutter contre les tensions sur le marché du travail et de porter une action commune pour l'emploi en milieu rural, s'inscrivant dans le cadre du Plan France Ruralité.

Elles souhaitent que la commune désigne un référent communal « emploi et insertion » qui sera l'interlocuteur de l'Etat et de l'Association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle. Une animation territoriale de ces référents sera organisée, par arrondissement, avec pour objectif de mettre en relation les administrés de notre commune avec une entreprise ou une structure de formation.

Aucun élu du conseil municipal ne s'est porté volontaire pour assurer le rôle de référent « emploi et insertion ».

Délibération n° 2023/056.

Questions diverses

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

- Suite à la notification de l'arrêté interpréfectoral modifiant le périmètre et les statuts du Syndicat Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères du secteur Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy (SIRTOM), il revient à la Communauté de Communes Ornes Lorraine Confluences de nommer les nouveaux représentants au sein du Comité Syndical du SIRTOM. Le SIRTOM, en lien avec OLC, a retenu l'échelon communal et les populations respectives de chaque commune, à savoir un délégué par tranche de 2 000 habitants. Madame Fabienne GUIDEZ a été désignée représentante de la commune de Doncourt-Lès-Conflans.

- Dans le cadre d'octobre rose, un tournoi de mölkky organisé par Metz Mölkky Club était prévu le samedi 7 octobre. N'ayant reçu aucun retour de la part de la Ligue contre le Cancer, le président du Club a décidé d'annuler l'événement et de le reporter en 2024.

- Des manifestations ont eu lieu sur la commune en juillet :
 - le 08.07 avec la Cabane d'Elsa,
 - le 21.07 avec le concert de Nini Poulain.Elles ont été d'une grande satisfaction pour les participants et membres du Conseil Municipal.

- Précision sur la fin de contrat de M. BONASSO Joseph au 29.09.2023. Trois candidatures ont été étudiées ; aucune décision de prise à ce jour pour la signature d'un contrat.

- A eu lieu le concours de maisons fleuries le 17.08.2023.

- Questionnement sur une boîte à livres qui pourrait être fabriquée et installée dans la commune (à proximité de la MTL ou au parc de la grande prairie). A réfléchir sur les idées avec l'équipe « animations ».

- Il y a eu deux candidatures pour le poste d'animateur avec entretien qui n'ont pas donné suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

La Secrétaire de séance,
Marion LESCASSE

Le Maire,
Bernard ROBERT